

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES



Région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Septembre 2017

Équipes de réalisation

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles

Coordination, recherche, analyse et rédaction Gaston Miousse, Ing. f.
Louis Gauthier, Ing. f.
Catherine Brunet, Ing. f.
Micheline Grenier, Directrice

Révision linguistique et mise en page Vanessa-Jessica Delarosbil, Agente de bureau

Consortium en foresterie Gaspésie-les-Îles

Recherche, analyse et rédaction Eduardo Bittencourt, PhD., Directeur général
Olivier Perotte Caron, Biol., Professionnel de recherche
Louis Gauthier, Ing. f., Professionnel de recherche

Révision linguistique et mise en page Marie-Ève Bernatchez, Adjointe administrative

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Recherche et rédaction Séverine Palluel, Agente de développement forestier

Supervision forestières Benoît Boudreau, Coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique

Révision Benoît Boudreau, Coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique
Jeannot Gagnon, Directeur de l'aménagement et du développement du milieu

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Révision Mathieu Piché-Larocque, Coordonnateur certification forestière et innovation

Collaborateurs

Comité sur les stratégies d'aménagement

MFFP

Alain Leblanc, Ing. f., Unité de gestion de la Gaspésie
Annie Malenfant, Ing. f., Unité de gestion de la Baise-des-Chaleurs

Robin Lever, Unité de gestion de la Baise-des-Chaleurs

CRÉGÎM

Jérôme Fournier, Ing. f.

CRNTGÎM

Sylvain Fortin, Ing. f., Président de la CRNT

Monde municipal

Gaétan Bernatchez, aménagiste de la MRC d'Avignon

Industrie forestière

Robert Belzile, Ing. f., chef forestier du Groupe de scieries GDS Inc.

SPBG

Berthold Gagné, Président du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Organismes de gestion en commun

Pierre-Luc Desjardins, Ing. f., Directeur général du Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs

Claudiel Francoeur, Ing. f., Entreprises agricoles et forestières de Percé

Claude Berger, Ing. f., Groupement forestier coopératif de la Péninsule

Paul Robichaud, Ing. f., Groupement agro-forestier de la Ristigouche

Dan Soucy, Ing. f., Groupement forestier coopératif de Shick-Shock

Conseillers forestiers indépendants

Gaétan Guité, Ing. f., Coopérative de services forestiers Maxifor Inc.

Charles-Philippe Mimeault-Laflamme, Ing. f., Conseillers forestiers Forêmo Inc.

Table régionale faune

Ronald Cormier, Directeur général de la Zec de la rivière Bonaventure

Consortium en foresterie

Dodick Gasser, Biol.

Eduard Mauri, Ing. f.

Remerciements

La réalisation de la mise à jour du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) du territoire de l'Agence des forêts privées de la Gaspésie les Îles (AFOGÎM) a été rendue possible par la collaboration de nombreuses personnes et organismes. L'AFOGÎM tient à remercier les personnes qui ont collaborées de près ou de loin à l'élaboration du document ainsi que tous les intervenants qui ont été consultés aux diverses étapes du projet.

Pour nous contacter

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles

172, Perron Est, New Richmond Québec) G0C 2B0

Tél. : 418 392-6314 – Téléc. : 418 392-6313

Courriel : afogim@globetrotter.net

Site Internet : www.afogim.com

Référence : AFOGÎM 2017. *Plan de protection et de mise en valeur – région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Connaissance du territoire*

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES



INTRODUCTION

Région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Cadre légal.....	1
1.2 Objectifs du plan de protection et de mise en valeur.....	2
1.3 Mise en contexte.....	3
2. Bilan du dernier PPMV –Secteur de la péninsule gaspésienne.....	4
2.1 Mise en contexte.....	4
2.2 Ressources forestières	5
2.3 Écarts entre les prévisions et les réalisations de travaux financés	11
2.4 Ressources hydriques.....	15
2.6 Ressources fauniques.....	17
3. Bilan du dernier PPMV –Secteur de l’archipel des Îles-de-la-Madeleine	20
3.1 Ressources forestières	21
3.2 Ressources fauniques.....	25
3.3 Ressources hydriques.....	26
3.4 Milieux sensibles	27
3.5 Ressources récréatives.....	28

Liste des tableaux

Tableau 1. Enjeu : Améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau de la récolte de la matière ligneuse.	5
Tableau 2. Enjeu : Améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau des peuplements et des travaux sylvicoles.	6
Tableau 3. Enjeu : Respecter le principe du rendement soutenu et accru.	7
Tableau 4. Enjeu : Favoriser une gestion intégrée du milieu forestier.	9
Tableau 5. Enjeu : Respecter la biodiversité et le développement durable.....	10
Tableau 6. Bilan des écarts entre les prévisions annuelles et les réalisations depuis la mise en application du premier PPMV en 2002.....	11
Tableau 7. Traitements sylvicoles réalisés entre 2002 et 2008 sur le territoire de l’AFOGÎM.....	13
Tableau 8. Traitements sylvicoles réalisés entre 2009 et 2014 sur le territoire de l’AFOGÎM.....	14
Tableau 9. Enjeu : Maintien de la qualité de l’eau.	15
Tableau 10. Enjeu : Maintien de la qualité de l'encadrement visuel des sites d'intérêts.	16
Tableau 11. Enjeu : Mise en lien des données fauniques avec le plan d'aménagement des propriétaires.	17
Tableau 12. Enjeu : Protection et conservation des espèces fauniques menacées et de leur habitat.	18
Tableau 13. Enjeu : Diffusion de l'information relative à la faune.	19
Tableau 14. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources forestières sur l’orientation de la protection du couvert forestier	22
Tableau 15. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources forestières sur l’orientation de l’augmentation du couvert forestier et de la quantité de produits générés par la forêt.....	22
Tableau 16. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources forestières sur l’orientation de la diversification du couvert forestier	22
Tableau 17. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources fauniques	25
Tableau 18. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources hydriques	26
Tableau 19. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les milieux sensibles	27
Tableau 20. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources récréatives	28

Introduction

1.1 Cadre légal

Les Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée ont été constituées suite au sommet de la forêt privée de 1995. Elles étaient alors encadrées par la Loi sur les forêts (art. 124.1.1 à 124.40). Depuis le 1^{er} avril 2013, c'est la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, pierre d'assise du nouveau régime forestier, qui régit les agences (art. 132 à 168).

L'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable des forêts, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par:

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ces activités.

1.2 Objectifs du plan de protection et de mise en valeur

Le plan de protection et de mise en valeur comprend l'étude des aptitudes forestières du territoire de l'agence ainsi que l'indication des objectifs de production et des méthodes de gestion préconisées, notamment celles permettant d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois. Le plan comprend également un programme quinquennal décrivant les activités de protection ou de mise en valeur favorisées par l'agence et les moyens retenus pour l'atteinte des objectifs.

Le plan entre en vigueur sur le territoire de toute municipalité régionale de comté s'il respecte les objectifs de son schéma d'aménagement et de développement, au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). Ce plan est accessible pour consultation au siège de l'agence ou à tout autre endroit déterminé par celle-ci. Toute personne ou tout organisme peut obtenir copie de tout ou partie du plan en payant à l'agence les frais de reproduction (LADTF 2013).

1.3 Mise en contexte

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-les-Îles ayant été élaboré il y a plus de dix ans, il se devait d'être actualisé. La révision du PPMV résulte d'un processus de consultation et de concertation avec les partenaires, intervenants et organismes concernés par la forêt privée. Dans ce contexte, l'AFOGÎM a jugé pertinent d'intégrer dans le processus de révision du PPMV les éléments permettant de faciliter la certification forestière des boisés privés selon la norme du Forest Stewardship Council (FSC).

Le PPMV est présenté en quatre documents, soit, le document de connaissance du territoire, le document *démarche enjeux et solutions*, le document *stratégie de protection et de mise en valeur* et, en annexe, le calcul de possibilité forestière. Chaque document est confectionné en deux sections distinctes, soit, le secteur de la péninsule gaspésienne et le secteur de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine.

Le document de connaissance du territoire décrit le territoire et ses utilisations, dresse un profil socio-économique, un profil des propriétaires de lots boisés et une description du milieu forestier. Le document *démarche enjeux et solutions* fait quant-à-lui état des enjeux du territoire. Le document *stratégie de protection et de mise en valeur* présente ensuite la stratégie de protection et de mise en valeur qui comprend un volet plan d'action, une stratégie d'aménagement sylvicole, ainsi qu'une stratégie d'information et de formation. L'affectation du territoire mise à jour à la suite de l'adoption de nouveaux schémas des MRC et de l'adoption de règlements sur l'abattage d'arbres s'y trouve également. La dernière section du document présente le rapport produit par la Fédération des producteurs forestiers du Québec et WSP Canada Inc. pour l'Agence qui détermine la possibilité de récolte forestière régionale.

La mise à jour des différents éléments de la forêt privée du territoire a permis d'identifier les principaux enjeux pour la région et d'élaborer des stratégies et des orientations adaptées au contexte actuel tout en favorisant le développement durable de nos écosystèmes forestiers.

Bilan du dernier PPMV –Secteur de la péninsule gaspésienne

2.1 Mise en contexte

Cette section présente les actions réalisées dans le document stratégie et plan d'action de la première version du PPMV de l'AFOGÎM produit en 2001. Les objectifs et les différentes réalisations sont présentés selon les quatre principales ressources identifiées lors de la confection de ce document.

Quatre grandes orientations avaient été identifiées :

- Maximiser les retombées socio-économique du secteur forestier par une exploitation polyvalente des ressources;
- Favoriser l'amélioration de la productivité du territoire en orientant les actions sur les sites à haut potentiel;
- Augmenter la qualité et la quantité de la matière ligneuse;
- Augmenter le niveau de connaissances de l'ensemble des ressources présentes sur le territoire.

Plusieurs lignes directrices ont guidé le travail de l'Agence pour atteindre ces objectifs :

- Harmoniser l'exploitation de la matière ligneuse avec les autres ressources de la forêt en fonction des objectifs recherchés ;
- Favoriser des interventions forestières assurant une régénération naturelle adéquate (quantité et qualité) ;
- Favoriser les sites à haut potentiel, notamment, par le reboisement d'essences productives telles l'épinette de Norvège et l'épinette blanche afin de viser une production accrue du territoire forestier ;
- Remettre en production les superficies improductives de la MRC après analyse du potentiel (étude MRN-MAPAQ) ;
- Conserver et développer les habitats de la faune terrestre et aquatique ;
- Respecter les séries évolutives ;
- Conserver et améliorer les érablières à potentiel acéricole ;
- Maintenir et conserver la qualité visuelle des sites d'intérêt que l'on retrouve dans les MRC ;
- Éliminer l'utilisation des phytocides chimiques d'ici l'an 2001 telle qu'il avait été prévu dans la stratégie de protection des forêts du Québec ;
- Diminuer l'étendue des coupes totales.

Les actions réalisées par l'agence afin de répondre aux enjeux identifiés dans le PPMV en 2001 se trouvent dans les pages suivantes.

2.2 Ressources forestières

Améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau de la récolte de la matière ligneuse (Tableau 1), améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau des peuplements et des travaux sylvicoles (Tableau 2), respecter le principe du rendement soutenu et accru (Tableau 3), favoriser une gestion intégrée du milieu forestier (Tableau 4) et respecter la biodiversité et le développement durable (Tableau 5) étaient les principaux enjeux fixés dans le PPMV de 2001 pour le territoire de la péninsule gaspésienne.

Tableau 1. Enjeu : Améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau de la récolte de la matière ligneuse.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
Volume bois de chauffage Volume sciage	Identifier la récolte annuelle en région (Hydro-Québec) Préciser le volume sciage en provenance du SPB Bas St-Laurent	L'AFOGÎM collige les volumes déclarés par les industriels forestiers qui s'approvisionnent sur le territoire incluant les volumes transigés dans la province voisine, le Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est des volumes vendus par l'entremise du S.P.B Bas-St-Laurent, une entente est intervenue afin que les industriels envoies les prélevés à l'AFOGÎM. Cependant, pour le bois de chauffage et les volumes prélevés pour usage personnel, nous avons peu de connaissance.
Effectuer une comptabilité forestière en forêt privée	Utiliser l'image satellitaire pour localiser les coupes à une fréquence de 2 à 3 ans Obligation d'une prescription sylvicole pour la récolte de bois	L'agence a fait l'acquisition des photos satellites Landsat pour l'ensemble du territoire en 2007, 2013 et 2014. Ces outils permettent de localiser les coupes totales réalisées en terrain privée. De plus, entre 2007 et 2009, un projet volet 2 a permis de localiser les coupes totales réalisées sur les lots sous aménagement depuis la dernière prise d'orthophotos en Gaspésie, soit 2004. L'Agence a obtenu les Shapefiles de ces superficies. Depuis 2013, celle-ci accorde une aide technique afin d'obtenir cette information des conseillers forestiers accrédités. Présentement, dans trois des cinq MRC du territoire, il y a obligation d'avoir une prescription sylvicole pour les coupes supérieures à quatre hectares. Des copies sont acheminées à l'Agence par les MRC concernées.
Localiser les strates matures	Cartographier ces strates et sensibiliser les propriétaires concernés.	L'objectif visé était de récupérer ces strates où les volumes étaient à maturité. La mise en marché réduite depuis la crise forestière de 2005 n'a pas incitée les propriétaires à la récolte. La disponibilité d'outils cartographiques récents a fait en sorte qu'aucun programme spécifique a été instauré. Cependant, plusieurs activités ont été organisées dans le cadre du transfert de connaissance pour aider à la récolte de ces peuplements.

Tableau 2. Enjeu : Améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau des peuplements et des travaux sylvicoles.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
Augmenter la précision concernant les jeunes peuplements	Inventorier les strates de 7 mètres et moins, vérifier avec le groupe SYGIF la possibilité d'utiliser les données des plans de gestion confectionnées par les conseillers	<p>Pour le 3ième inventaire décennal, le nombre de placette-échantillon réalisé ou recruté étaient de 1250 sur la forêt privée gaspésienne. Dans le 4ième inventaire, le nombre de palettes a diminué à 750 en raison d'une diminution des unités sondage (3ième décennal - 3 unités de sondage) correspondant aux régions écologiques et 4ième décennal = territoire de l'agence (données disponibles en 2011).</p> <p>Comme au 3ième décennal, les strates de sept mètres et moins n'ont pas été sondées lors du dernier inventaire. Après vérification, l'avenue d'utiliser les données prises lors de la confection des plans de gestion par les conseillers n'a pas été retenue. Cette opération nécessiterait une tâche complexe pour intégrer ces données aux données d'inventaire du MFFP.</p>
Augmenter la précision concernant les strates mélangées	-	En ce qui attrait à la précision dans les strates mélangées, un comité formé du personnel technique de l'agence, des conseillers forestiers se sont réunis en avril 2010 afin de discuter du dossier et de l'attribution du nombre de parcelle échantillon en forêt privée gaspésienne dont les strates mélangées.
Effectuer un suivi sur le retour des strates après coupe	-	Aucune action n'a été réalisée sur le retour des strates après coupe.

Tableau 3. Enjeu : Respecter le principe du rendement soutenu et accru.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
Évaluer le potentiel des travaux sylvicoles sur les meilleurs sites.	Utiliser la cartographie et les types écologiques en forêt privée	Les types écologiques ont été intégrés à la cartographie du 3ième décennal et font partie intégrante du 4ième inventaire décennal. Les conseillers forestiers doivent indiquer sur leurs prescriptions sylvicoles le type écologique afin de déterminer la qualité du site où il prévoit réaliser des travaux. Cependant, dans la programmation annuelle des conseillers, aucune action n'a été réalisée dans l'optique de développer une vision de l'aménagement forestier qui tiendrait compte des types écologiques.
Augmenter la qualité et la quantité des essences feuillues	<p>Favoriser l'aménagement de superficies en essences tolérantes dont le bouleau jaune : Normes et subsides</p> <p>Identifier les secteurs propices à ce type d'aménagement</p>	<p>De 2003 à 2014, plusieurs activités de transfert de connaissance avaient comme objectif d'augmenter la quantité et la qualité des essences de feuillus nobles.</p> <p>Des visites ont été effectuées avec du personnel forestier en Estrie et en Mauricie (2005-2006) afin d'actualiser les connaissances sur la régénération naturelle en feuillus nobles en collaboration avec le Consortium en foresterie. Des activités de formation sur la taille et l'élagage ont été réalisées en 2007 et 2008 (AFOGÎM-Consortium). De plus, de nouveaux traitements ont été insérés dans les normes techniques de l'Agence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2008, pour les plantations feuillus et les jeunes peuplements naturels de feuillus nobles (taille, élagage, dégagement du tiers supérieur) • En 2005, des traitements s'appliquant aux peuplements de feuillus nobles matures (coupe progressive d'ensemencement de feuillu noble, coupe avec réserve de semenciers) ont été ajoutés. • En 2014, le traitement pour la coupe progressive irrégulière rapprochée.

Tableau 3 (suivis). Enjeu : Respecter le principe du rendement soutenu et accru.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
<p>Intensification des travaux sylvicoles favorisant une augmentation des strates résineuses</p>	<p>Niveau de reboisement fixé à 1,5 millions de plants</p> <p>Utilisation de plants améliorés</p> <p>Augmentation éclaircies précommerciales et commerciales</p> <p>Aménagement cédrière</p>	<p>Le niveau moyen de reboisement s'est maintenu à 1 250 000 plants entre 2002 et 2014 comparativement à l'objectif fixé de 1,5 millions de plants au calcul de possibilité de 2001. Ces reboisements ont été réalisés en très grande majorité avec des plants de fortes dimensions (PFD). Depuis 2010, le niveau de reboisement a diminué pour se situer à 907 000 plants en 2014.</p> <p>L'agence a pris un virage plus important pour la réalisation d'éclaircie commerciale de plantation ou de peuplement naturel éduqué en éclaircie précommerciale. De 2002 à 2014, ce sont 2742 hectares qui ont été traités en éclaircies commerciales. Des budgets spécifiques (P.I.S) ont été alloués à la réalisation de travaux commerciaux depuis 2005.</p>
<p>Remise en production des sites non productifs</p>	<p>Réévaluer la quantité de friche disponible en reboisement</p>	<p>Quant au potentiel de terres en friches et agricoles abandonnées, un comité (MAPAQ, MFP, UPA, AGENCE) s'est réunie pour la mise à jour du fonctionnement du traitement des demandes des propriétaires. L'agence a fournir au MAPAQ l'ensemble des reboisements effectuées entre 2004 et 2012 dans ces superficies. Le MAPAQ a réalisé une cartographie à jour du potentiel de friche disponible en région.</p> <p>De plus, 3 MRC du territoire ont effectuées une caractérisation des friches sur leur territoire (MRC Bonaventure, Haute-Gaspésie (2007) MRC Rocher-Percé (2006). Ces données ont aussi servies pour la mise à jour du portrait des friches.</p>

Tableau 4. Enjeu : Favoriser une gestion intégrée du milieu forestier.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
<p>Inventorier et cartographier tous les sentiers récréotouristiques utilisant la forêt privée</p>	<p>Demande de localisation G.P.S. des sentiers récréotouristiques présents sur le territoire privé</p>	<p>Des couches géomatiques ont été obtenues de quelques MRC du territoire qui avaient fait le relevé terrain de leurs principaux sentiers récréotouristiques. (volet II).</p> <p>En 2011, la CRÉ Gaspésie-Les-Îles, a fourni l'information (shapefile) pour l'ensemble de la péninsule touchant les principales activités pratiquées en forêt, soit les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pistes cyclables; - Circuits de traîneaux à chiens; - Localisation des parcs éoliens; - Sentiers équestres; - Sentiers de motoneige; - Sentiers de V.T.T.
<p>Augmenter la diffusion des zonages du territoire (schéma MRC et PPMV)</p>	<p>Publiciser les zonages des différentes MRC aux propriétaires et aux conseillers</p>	<p>La couche d'affectation du territoire a été expédiée à chacun des conseillers accrédités par l'Agence au début de la saison 2002 et quelques mises à jour ont été transmises plus tard. Quatre activités de transfert de connaissance portant sur les RCI de différentes MRC ont été organisées en 2005 dans plusieurs municipalités. À noter que les éléments du RCI font partie intégrante du zonage en vigueur à l'agence. Les principales modalités qui s'appliquent sont identifiées dans le guide technique de l'agence. Lors de la confection des plans d'aménagement, des mentions des principaux zonages sont aussi indiqués s'il y a lieu : bande de protection à conserver, point d'intérêt, règlement abattage d'arbres.</p>
<p>Évaluer le potentiel de développement acéricole en territoire privé</p>	<p>Inventorier les peuplements susceptibles d'être exploités à court terme (évaluation du nombre d'entailles /ha). Obtenir les résultats des inventaires dans les érablières de la forêt privée</p>	<p>L'agence finance un traitement de coupe d'amélioration d'érablière pour la sève. Ce traitement comprend aussi un volet martelage. Aucun inventaire terrain n'a été réalisé en territoire privé afin d'identifier le potentiel acéricole.</p>

Tableau 5. Enjeu : Respecter la biodiversité et le développement durable.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
<p>Maintenir une proportion de feuillus lors des traitements sylvicoles dans les strates mélangées</p>	<p>Adaptation des normes actuelles du programme forestier ex : éclaircie précommerciale dans des peuplements mélangés en régénération.</p> <p>Note : étude du FAPAQ en cours, analyser les résultats lorsque disponibles.</p>	<p>Le comité technique de l'agence a approuvé la possibilité de laisser une proportion de feuillus dans les traitements non-commerciaux (trouées, proportion feuillus nobles et intolérants tolérés).</p> <p>Lors des traitements non-commerciaux (éclaircie précommerciale résineuse et dégagement de la régénération naturelle), la strate arbustive basse (IF, bleuet) peut être laissée intacte. Les tiges ne sont pas comptabilisées lors de l'inventaire terrain. L'agence finance depuis 2002 des reboisements de cèdre dans les cédrières et dans les superficies adjacentes perturbées.</p>
<p>Demander un bilan des écosystèmes fragiles (plantes rares et menacées)</p>	<p>Demander que soit localisés les peuplements et les espèces en danger et diffuser l'information aux propriétaires et aux conseillers concernés</p>	<p>Ce dossier a été traité en 2001 et 2002, deux projets, volet 2 (inventaire terrain) ont localisés les plants menacés ou vulnérables en forêt privée gaspésienne. Les conseillers et les propriétaires concernées ont été informés de ces sites à protéger. En effet, un cahier de propriétaire a été remis à chacun des propriétaires. En 2007, un document a été produit par le MFFP "Guide de reconnaissances des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables, Bas-St-Laurent - Gaspésie, 2007" Une mise à jour de la couche d'affectation a été réalisée en 2014 (Consortium en foresterie Gaspésie)</p>

2.3 Écarts entre les prévisions et les réalisations de travaux financés

Un bilan des travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), de création d'emploi (PCEF) et d'investissement sylvicole (PIS) a été réalisé. Les travaux financés par l'Agence peuvent être comparés aux prévisions annuelles du PPMV de 2001. En éliminant la superposition de travaux sur les mêmes sites, on estime que la superficie aménagée à 32 400 hectares totalisant des investissements de plus de 46 M \$ entre 2002 et 2014 (Tableau 6).

Tableau 6. Bilan des écarts entre les prévisions annuelles et les réalisations depuis la mise en application du premier PPMV en 2002.

Groupes de travaux	Descriptions	Sommes des prévisions annuelles ¹	Sommes des travaux réalisés annuellement ¹	Écarts
500	Préparation de terrain	12 393	12 207	186
600	Reboisement	16 479 000	16 511 620	32 620
700	Entretien de plantation	10 567	12 685	2118
800	Travaux non-commerciaux	7 556	8 553	997
900	Travaux commerciaux	5 364	6 553	1 189
1000	Voirie et lignes de lots	1 276	1 110	-166
1100	Plans d'aménagement forestiers	4 834	4 997	163

Source : AFOGÎM 2014.

¹Période 2002-2014

Pour la majorité des grands groupes de travaux, on constate que les réalisations dépassent les prévisions annuelles des conseillers. Il faut noter que les travaux réalisés sont directement reliés aux budgets d'aménagement. Pendant plusieurs années des montants supplémentaires se sont ajoutés à en cours de saison, ce qui a permis de réaliser des travaux sylvicoles supplémentaires.

Un portrait des travaux réalisés par année pour les grands groupes de travaux a été réalisé. On peut constater que le niveau de reboisement s'est maintenu entre 2002 et 2010 entre 1,3 et 1,5 millions de plants par année et a diminué les années suivantes pour se situer en 2014 à 900,000 plants. Les travaux d'entretien de plantation a suivi la même tendance. Cette activité représente une part importante du budget travaux, soit, entre 20 et 25 %. Les travaux non commerciaux ont oscillé entre 450 et 870 ha annuellement durant cette période, l'éclaircie précommerciale a aussi subi une diminution importante durant cette période. Quant aux travaux commerciaux, ils ont augmenté principalement depuis 2012, cette augmentation est attribuable aux faits que les plantations et les peuplements éduqués en éclaircie précommerciale sont maintenant rendus au stade de l'éclaircie commerciale et que des programmes spécifiques à cette activité ont été instauré depuis 2006 (Tableaux 7 et 8).

Pour ce qui est des autres travaux principalement des travaux de voirie forestière, ils ont fortement diminué due en grande partie à une mesure adoptée par l'agence soit l'obligation de réaliser des travaux sylvicoles commerciaux pour les propriétaires désirant obtenir un subside pour la voirie forestière. Le nombre de plan d'aménagement a aussi diminué, l'agence avait ciblé des budgets spécifiques en 2002 et 2003 pour la réalisation de plans d'aménagement afin d'augmenter la clientèle adhérent aux programmes d'aménagement. En 2011, il y a eu un nombre important de plan qui ont été refait étant donné la durée de vie des plans (10 ans). Depuis 2012, la confection des plans d'aménagement forestier est à la charge du propriétaire forestier. (Tableaux 7 et 8).

Tableau 7. Traitements sylvicoles réalisés entre 2002 et 2008 sur le territoire de l'AFOGÎM.

Travaux d'aménagement	Groupes	Unités	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Préparation de terrain	500	Ha	579	864	933	1 093	1 096	1 090	1 160
Reboisement	600	Mplants	1 464	1 481	1 206	1 540	1 465	1 301	1 309
Entretien de plantation	700	Ha	1 123	1 126	1 110	1 189	1 080	1 124	1 071
Travaux non-commerciaux	800	Ha	707	542	679	549	558	682	660
Travaux commerciaux	900	Ha	444	599	527	467	518	1 055	168
Voirie et lignes de lots	1000	Km	97	140	168	125	64	74	64
Total de l'aide versée		\$	3 649 041	3 732 421	3 745 142	3 560 045	3 560 411	3 656 042	3 405 400
Producteurs ayant bénéficiés de l'aide financière		Nombre	1 002	1 613	1 135	1 007	1 116	1 176	839
Plans d'aménagement forestiers*		Nombre	860	840	339	202	386	387	224

Source : AFOGÎM 2014.

*Les plans d'aménagement forestiers ne sont plus financés depuis 2012.

Tableau 8. Traitements sylvicoles réalisés entre 2009 et 2014 sur le territoire de l'AFOGÎM.

Travaux d'aménagement	Groupes	Unités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total**
Préparation de terrain	500	Ha	1 114	934	828	821	825	870	12 207
Reboisement	600	Mplants	1 657	1 288	1 058	867	962	907	16 512
Entretien de plantation	700	Ha	1 284	892	769	760	607	550	12 685
Travaux non-commerciaux	800	Ha	734	871	707	744	665	455	8 553
Travaux commerciaux	900	Ha	228	418	383	506	546	694	6 553
Voirie et lignes de lots	1000	Km	84	65	58	53	61	57	1 110
Total de l'aide versée		\$	4 075 225	3 773 262	3 586 042	3 428 248	3 449 453	3 076 909	46 697 701
Producteurs ayant bénéficiés de l'aide financière		Nombre	977	926	1 233	650	606	536	12 816
Plans d'aménagement forestiers*		Nombre	407	362	990	210	262	198	5 667

Source : AFOGÎM 2014.

*Les plans d'aménagement forestiers ne sont plus financés depuis 2012.

**Le total inclus les chiffres du tableau précédent, soit, de 2002 à 2014 inclusivement.

Finalement, il y a eu plusieurs activités de transfert de connaissances qui ont été organisées afin d'inciter les propriétaires et les conseillers à réaliser ce traitement sylvicole.

2.4 Ressources hydriques

Les enjeux du maintien de la qualité de l'eau et du maintien de la qualité de l'encadrement visuel des sites d'intérêts sont les principaux enjeux des ressources hydriques du PPMV de 2001 (Tableaux 9 et 10).

Tableau 9. Enjeu : Maintien de la qualité de l'eau.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
<p>Sensibiliser les propriétaires aux règlements sur les mesures de protection des rives et des cours d'eau.</p> <p>Application de la réglementation existante</p>	<p>Formation des propriétaires par des activités dans le cadre du transfert de connaissances.</p> <p>Incorporer les éléments de la réglementation existante dans les modalités d'intervention des différentes zones identifiées au PPMV.</p>	<p>Plusieurs activités de transfert de connaissance ont eu lieu sur la voirie forestière et les traverses de cours d'eau durant les saisons 2007 et 2012. À noter que les normes du guide des saines pratiques pour la voirie forestière et l'installation de ponceau (MRNF 2001) ont été incorporées aux normes de l'agence depuis la saison 2002. Les modalités d'intervention concernant les bandes de protection des différents cours d'eau en vigueur dans les schémas des MRC ont aussi été ajoutées aux guides terrain utilisé par le personnel technique de l'Agence et des conseillers. Elles apparaissent aussi sur la couche d'affectation du territoire disponible à chacun des conseillers. Une vérification a été réalisée à l'été 2008 avec les aménagistes des MRC suite à la révision des schémas.</p>

Tableau 10. Enjeu : Maintien de la qualité de l'encadrement visuel des sites d'intérêts.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
<p>Diminuer l'impact visuel des coupes totales en favorisant leur intégration au paysage forestier</p>	<p>Maintenir une bande de 30 mètres le long des axes routiers panoramiques par de la réglementation municipale</p> <p>Protéger l'environnement immédiat des sentiers récréatifs</p> <p>Promouvoir l'intégration des interventions dans les paysages visuellement sensibles</p>	<p>Trois MRC ont adopté une réglementation sur l'abattage d'arbres : Avignon (2002), Bonaventure (2003) et Percé (2003). La MRC Côte-de-Gaspé a présenté un projet qui est présentement en phase consultation (2015). Seule la MRC Haute-Gaspésie n'a pas adopté de réglementation. Dans ces documents, des axes routiers ont été identifiés avec une bande de protection à conserver. Seule la coupe partielle est autorisée.</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Une bande de protection de 30 mètres est incluse dans le zonage du territoire des principaux sentiers récréotouristiques : VTT, motoneige, sentier pédestre. Ce zonage identifie aussi les zones de protection à respecter dans le paysage visible le long des grands axes routiers : zone encadrement visuel ou des modalités sur la superficie des coupes s'appliquent.</p> <p>La région (CRE) a aussi adopté une charte des paysages modulant les interventions sensible aux principaux paysages de la péninsule gaspésienne.</p> <p>Ces informations sont notées dans les plans d'aménagement remis aux propriétaires de boisés privés.</p>

2.6 Ressources fauniques

Les enjeux de la mise en lien des données fauniques avec le plan d'aménagement des propriétaires, de la protection et conservation des espèces fauniques menacées et de leur habitat et de la diffusion de l'information relative à la faune sont les principaux enjeux des ressources fauniques du PPMV de 2001 (Tableaux 11 , 12 et 13).

Tableau 11. Enjeu : Mise en lien des données fauniques avec le plan d'aménagement des propriétaires.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
Normes spécifiques à l'intérieur des normes actuelles	Adapter le plan d'aménagement forestier (PAF) pour les propriétaires voulant développer cette ressource	<p>Les conseillers forestiers peuvent se prévaloir du programme Forêt-Faune de la Fondation de la faune du Québec - Volet plan d'aménagement forêt-faune (PAFF). Un montant supplémentaire est accordé pour identifier le volet faunique de la propriété. Entre 2004 et 2014, c'est plus de 125 PAFF qui ont été réalisés par les conseillers.</p> <p>L'agence a adopté en 2002 un guide de mesures d'atténuation fauniques. Ces mesures sont un guide pour les conseillers forestiers dont les clients manifestent un désir de maintenir un certain niveau d'abris et de nourriture pour la faune qui fréquente leur propriété tout en réalisant un aménagement forestier de celle-ci.</p> <p>Depuis 2010, l'AFOGÎM a aussi participé à la réalisation de travaux favorisant l'abri et la nourriture pour la faune plus particulièrement pour le cerf dans le cadre du projet : Aménagement intégré et mise en valeur durable des ressources en terres privées pour le territoire du bassin de la rivière Bonaventure, secteur aval présenté par le conseiller Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs.</p>
Fixer des objectifs régionaux pour des espèces ciblées telles le cerf et le petit gibier (gélinotte, lièvre et bécasse)	Élaborer un mécanisme de suivi concernant la connaissance et la gestion de la population de cerf et du petit gibier en forêt privée	<p>Aucun suivi spécifique n'a été réalisé en territoire privé concernant les populations de cerfs et de petits gibiers. Des plans de gestion pour différentes espèces (cerf, ours noirs, orignal) ont été réalisés pour la région 01 (Tenure publique et privé) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cerf (2002-2008) - Ours noir (2006-2013) - Orignal (2004-2010)

Tableau 12. Enjeu : Protection et conservation des espèces fauniques menacées et de leur habitat.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
<p>Identification des pochettes localisées en territoire privé (cerf)</p>	<p>Inventorier et cartographier les pochettes</p> <p>Effectuer une demande auprès des autorités concernées pour les rendre admissibles au programme PAAR</p>	<p>Suite à une demande d'une cartographie des ravages (1984-2000) a été reçue du ministère.</p> <p>L'agence a participé en 2014 à une rencontre visant à rendre admissible les secteurs < 2,5 km² au programme forêt-faune.</p> <p>Un exercice régional a été réalisé par le ministère afin d'identifier les aires de confinement hivernales du cerf en terres privées dont il pourrait être pertinent de maintenir le caractère permanent d'habitat. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la fédération.</p>
<p>Adapter les normes spécifiques à l'aménagement faunique du programme forestier de l'agence</p>	<p>Ajout de modification à la grille de taux et des normes de l'Agence</p>	<p>La grille de taux n'a pas été modifiée, le conseil d'administration a orienté les travaux forestiers financés par l'Agence sur la production de matière ligneuse. Cependant, les producteurs dont les superficies sont localisées dans les ravages identifiés pouvaient recevoir un montant supplémentaire pour certains travaux.</p>
<p>Identification des espèces menacées et de leurs habitats</p>	<p>Localiser les sites vulnérables et les faire connaître aux conseillers forestiers concernés</p>	<p>Quelques espèces ont été identifiées en 2003 et 2004 (tortue des bois, pygargue à tête blanche, faucon pèlerin). Une mise à jour est nécessaire.</p>
<p>Identifier les cours d'eau présentant les meilleurs potentiels pour la pêche</p>	<p>Effectuer la cartographie de ces sites</p> <p>Effectuer une demande auprès des ministères concernés</p>	<p>Aucune action n'a été réalisée.</p>

Tableau 13. Enjeu : Diffusion de l'information relative à la faune.

Activités mesurables	Actions et moyens	Suivis
<p>Augmenter le transfert de connaissances vis-à-vis les propriétaires et les conseillers forestiers</p>	<p>Instaurer des mesures incitatives pour réaliser ce type de travaux</p>	<p>Quelques guides ont été préparés par la Fondation de la Faune, le MFFP et la SÉPAQ : Guide sur l'éclaircie précommerciale et le lièvre d'aménagement, impact des éclaircies précommerciales sur l'habitat de la gélinotte et plusieurs fiches techniques sur différentes espèces.</p> <p>Ces informations ont été diffusées aux conseillers forestiers.</p> <p>Une activité de transfert de connaissance est maintenant disponible sur l'aménagement d'un lot boisé pour la faune.</p>

Bilan du dernier PPMV –Secteur de l’archipel des Îles-de-la-Madeleine

Cette section présente les actions financées par l’AFOGÎM et réalisées par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMÎM) afin de répondre aux enjeux identifiés dans la première version du PPMV, produit en 2001. Un plan d’action spécifique avait été élaboré pour l’archipel madelinot, en ciblant les ressources de 5 secteurs principaux d’intervention, soit :

- Le milieu forestier,
- Le milieu faunique,
- Le milieu hydrique,
- Les milieux sensibles,
- La formation et l’information.

À chacun de ces secteurs étaient associées une ou plusieurs orientations, ainsi qu’un plan d’action sectoriel.

Globalement, on peut dresser un bilan positif du travail mené par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et ses partenaires durant les 20 dernières années. De nombreuses activités ont été menées depuis la mise en œuvre du PPMV en 2001. Dans ce cadre, l’aide de l’Agence a fluctué entre 5% et 13% du budget annuel alloué à la forêt. Cette contribution s’étant inscrite dans la réalisation de projets plus larges, il est difficile de dresser un bilan des interventions assumées par l’AFOGÎM sans tenir compte de l’ensemble. C’est pourquoi dans les pages suivantes, des tableaux récapitulatifs présentent le bilan des activités subventionnées par l’Agence, ainsi qu’une section synthétique sur les actions menées en dehors de ce financement.

Concrètement, seules les activités de reboisement et d’entretien des plantations ont été subventionnées, à des conditions très difficiles à rencontrer dans le contexte insulaire madelinot. Les autres orientations spécifiques concernant les milieux fauniques, le milieu hydrique, les milieux sensibles ainsi que la formation et l’information n’ont pu être financées, puisqu’aucun budget du Ministère n’a été alloué à l’Agence à cet effet.

3.1 Ressources forestières

Concernant les ressources forestières, trois orientations ont été fixées dans le PPMV 2001, soit la protection du couvert forestier (Tableau 14), l'augmentation du couvert forestier et de la quantité de produits générés par la forêt (Tableau 15) et la diversification du couvert forestier (Tableau 16). Les contributions de l'Agence se sont inscrites dans le cadre de ces trois orientations.

Tableau 14. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources forestières sur l'orientation de la protection du couvert forestier.

Orientations	Objectifs	Moyens	Échéancier prévu au plan d'action	Activités financées par l'AFOGÎM	Activités réalisées par la communauté maritime sans financement de l'AFOGÎM
Forêt de bordure	Empêcher le recul de la forêt.	Définir et cartographier les forêts de bordure et une protection adéquate de ces zones. Le monde municipal aura à élaborer une réglementation ou des orientations pour assurer une protection adéquate de ces milieux.	2001 à 2002	Aucune activité financée par l'agence.	Adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2010. Définition d'un zonage forestier et d'une réglementation sur l'abattage d'arbres.
Puits artésiens	Protection du couvert forestier à proximité des puits artésiens.	Appliquer les normes existantes en vigueur à la MRC et mise à jour à la suite de la révision du schéma de l'aménagement de la MRC.	2001 à 2005	Aucune activité financée par l'agence.	Adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2010. Définition de zones d'alimentation et de protection des puits municipaux et individuels (Règlement sur le captage des eaux souterraines - Québec).
Héronnières	Protection du couvert forestier à proximité des sites de nidification.	Appliquer les normes existantes en vigueur à la MRC et mise à jour à la suite de la révision du schéma de l'aménagement.	2001 à 2005	Aucune activité financée par l'agence.	Adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2010.
Les insectes et les maladies	Assurer la protection des peuplements forestiers.	Établir un lien avec la SOPFIM pour faire des inventaires spécifiques. Favoriser les essences résistantes lors des traitements sylvicoles.	2001	Contrôle des insectes nuisibles (2001-2016) : 6,3 ha	Contrôle des insectes nuisibles (2001-2016) : 269,2 ha

Source : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 15. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources forestières sur l'orientation de l'augmentation du couvert forestier et de la quantité de produits générés par la forêt.

Orientations	Objectifs	Moyens	Échéancier prévu au plan d'action	Activités financées par l'AFOGÎM	Activités réalisées par la communauté maritime sans financement de l'AFOGÎM
-	Augmentation du reboisement.	Reboisement mixte Résineux : 80 % Feuillus : 20 %	2001 à 2005 : 420 000 plants	2001 à 2016 : 389 900 plants	2001 à 2016 : 933 900 plants
-	Sensibilisation des propriétaires aux travaux sylvicoles de reboisement.	Information et formation : - Visites terrain avec un conseiller forestier. - Communication dans les médias (journaux, radios).	-	Aucune activité financée par l'agence.	Formation sur l'entretien des plants d'arbres pour les bénéficiaires des activités de distribution d'arbres (2006). Formation sur la taille de formation des feuillus pour les employés municipaux et la population (2011).
-	Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements résineux dans le but d'améliorer la vigueur des peuplements et la qualité des tiges résiduelles.	Effectuer des traitements forestiers tels : -La coupe d'assainissement -La coupe commerciale Note : Les normes actuelles devront être ajustées en fonction de la réalité terrain.	2001 à 2005 : 25 ha	Aucune activité financée par l'agence.	Aucune activité financée par la communauté maritime.
-	Améliorer les jeunes peuplements d'épinettes blanches et d'épinettes noires.	Effectuer des traitements pré commerciaux (éclaircies pré commerciale et intermédiaire).	2001 à 2005 : 25 ha	2001-2016 : Total : 6,3 ha	2001-2016 : 319,3 ha

Source : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 16. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources forestières sur l'orientation de la diversification du couvert forestier.

Orientations	Objectifs	Moyens	Échéancier prévu au plan d'action	Activités financées par l'AFOGÎM	Activités réalisées par la communauté maritime sans financement de l'AFOGÎM
-	<p>Augmenter la proportion de feuillus dans les peuplements artificiels et naturels</p> <p>Augmenter le nombre d'essences non conventionnelles</p>	<p>Doubler la proportion de feuillus mis en terre dans les reboisements d'ici 5 ans.</p> <p>Plantation de mélèze laricin, bouleau à papier, peuplier faux-tremble, peuplier hybride, pin noir et cèdre.</p>	<p>2001 à 2005 : 10 % des reboisements, soit, 42 000 plants</p>	<p>2001 à 2016 : 20,5 % soit, 78 600 plants</p> <p><u>Essences plantées et distribuées</u></p> <p><u>Résineux</u> : Épinette blanche, Épinette noire, Mélèze laricin, Mélèze hybride, Pin blanc, Pin noir, Pin rouge, Sapin baumier, Thuya occidental.</p> <p><u>Feuillus</u> : Argousier, Bouleau blanc, Bouleau jaune, Caragana, Chêne rouge, Frêne de Pennsylvanie, Érable à sucre, Orme d'Amérique, Peuplier hybride, Saule hybride.</p>	<p>2001 à 2016 : 44,4 % soit, 414 960 plants</p>

Source : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

3.2 Ressources fauniques

Le PPMV de 2001 misait surtout sur la protection, l'augmentation et la diversification du couvert forestier pour maintenir et améliorer la quantité et la qualité des habitats disponibles pour la faune. Une orientation spécifique figurait toutefois au plan d'action, soit l'évaluation de l'impact de la faune sur les milieux forestiers, et notamment du lièvre d'Amérique introduit sur l'île du Havre Aubert en 1994 (Tableau 17).

Tableau 17. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources fauniques.

Orientation	Objectifs	Moyens	Échéancier prévu	Activités financées par l'AFOGÎM	Activités réalisées par la communauté maritime sans financement de l'AFOGÎM
Analyser l'impact de la faune sur le milieu forestier.	Suivre l'impact du lièvre d'Amérique sur les plantations mixtes.	Inventaire aléatoire dans une proportion de plantations à proximité des secteurs où la population est plus nombreuse.	2001	Aucune activité financée par l'agence.	Évaluation des dommages causés à la forêt des Îles-de-la-Madeleine par l'écureuil roux et le lièvre d'Amérique en collaboration avec l'UQAR (2001 à 2003).

Source : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

3.3 Ressources hydriques

Deux orientations ciblaient plus spécifiquement les ressources hydriques, soit la protection du couvert forestier à proximité des puits municipaux et individuels (Tableau 14) et la restauration du couvert forestier aux abords des rives et des cours d'eau (Tableau 18).

Tableau 18. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources hydriques.

Orientation	Objectifs	Moyens	Échéancier prévu	Activités financées par l'AFOGÎM	Activités réalisées par la communauté maritime sans financement de l'AFOGÎM
Protection des rives et des cours d'eau.	Lors de la recherche des sites à reboiser, favoriser le reboisement aux abords des cours d'eau. Sensibiliser les propriétaires à protéger les abords des cours d'eau.	Cartographier les sites et contacts des propriétaires concernés. Utilisation des moyens de communication (chronique dans les journaux et émissions de radio) et visite terrain avec un conseiller forestier.	2001 à 2005 2001 à 2005	Aucune activité financée par l'agence.	<u>Avec le Comité ZIP des Îles :</u> Projet de conservation et de mise en valeur de 13 ruisseaux à éperlan (2010). Cartographie de ruisseaux d'intérêt (2012). Restauration de ruisseaux (2012).

Source : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

3.4 Milieux sensibles

Le PPMV 2001 ciblait plus particulièrement dans ce cadre les forêts de bordure et le dessus des collines exposées au vent, ainsi que certains milieux humides (Tableau 19)

Tableau 19. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les milieux sensibles.

Orientations	Objectifs	Moyens	Échéancier prévu	Activités financées par l'AFOGÎM	Activités réalisées par la communauté maritime sans financement de l'AFOGÎM
Protection et mise en valeur de ces sites.	Assurer une bonne information sur l'impact des coupes dans les milieux suivants : - Les forêts de bordure, - Le dessus des collines exposées au vent, - Les milieux humides.	Utilisation des moyens de communication (chronique dans les journaux et émissions de radio) et visite terrain avec un conseiller forestier.	2001 à 2005	Aucune activité financée par l'agence.	<p><u>Avec le Comité ZIP des Îles :</u> Cartographie et caractérisation des milieux humides des îles-de-la-Madeleine (2005, 2008, 2015). Nettoyage de milieux forestiers fragiles (2008, 2009). Formation sur les techniques d'aménagement de traversée dans les milieux vulnérables (municipalité, entrepreneurs et MTQ) (2012-2013).</p> <p><u>Avec Attention Fragiles :</u> Élaboration du Plan stratégique en environnement (PSIE) (2010).</p>

Source : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

3.5 Ressources récréatives

Une seule orientation concernait les ressources récréatives dans le PPMV 2001, soit la protection des infrastructures récréotouristiques existantes (Tableau 20)

Tableau 20. Bilan des activités réalisées depuis 2001 sur les ressources récréatives.

Orientations	Objectifs	Moyens	Échéancier prévu	Activités financées par l'AFOGÎM	Activités réalisées sans financement de l'AFOGÎM
Protection des infrastructures récréotouristiques existantes	Harmoniser les coupes avec les autres utilisations de la forêt (sentier de ski de fond, de motoneige, de VTT).	Cartographier et publiciser les sentiers existants. Transmettre les informations pertinentes au monde municipal.	2001 à 2002 2001 à 2005	Aucune activité financée par l'agence.	Entretien annuel d'environ 20 km de piste cyclopédestre et de ski de fonds. Collaboration annuelle avec les clubs VHR pour l'entretien de leurs sentiers. Installation de panneaux d'interprétation des ressources des milieux forestiers (la Bouillée de bois - 2011, le Parc des Buck - 2012) en partenariat avec la SCÎM. Formation sur l'entretien des sentiers et la taille d'arbre pour les clubs VHR, club de ski de fonds, et la population (2012-2013). Collaboration avec différents partenaires à l'installation d'aménagements récréatifs (notamment en 2008, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016).

Source : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.